

## SOUTENEZ LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DES SPORTIF(VE)S DE HAUT NIVEAU

L'INSTITUT NATIONAL DU SPORT,  
DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE (INSEP)  
prépare les sportifs de haut niveau à l'excellence sportive  
et organise le déroulement et le suivi de leurs études.

L'INSEP c'est :

- 700 sportifs de haut niveau
- 200 entraîneurs
- 28 pôles France
- 50 médecins et 20 chercheurs
- 50 formateurs pour 145 diplômes délivrés en 2015
- 6 partenaires et 13 fournisseurs
- Plus de 2000 sollicitations média annuelles
- Un budget de fonctionnement annuel de 40 millions €

Plus de la moitié des médaillés français  
aux Jeux olympiques et paralympiques de Londres  
en 2012 (56 %) se sont entraînés à l'INSEP.

### LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU SERVICE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Pour répondre aux besoins et aux attentes des sportifs de haut niveau en matière de formation, l'INSEP propose une offre de formation diversifiée. Si les métiers du sport et de l'encadrement figurent principalement au sein du dispositif mis en place, les sportifs de haut niveau ont également la possibilité de se former, sur le site de l'INSEP, aux métiers du commerce, du journalisme ou encore de la communication.

Face aux contraintes liées aux déplacements internationaux fréquents, rythmes d'entraînement évolutifs, etc., des sportifs de haut niveau, une grande partie des investissements financiers du département de la formation est consacrée au développement des cours à distance : systèmes de visioconférence, tableaux numériques et caméras dans les salles de cours, tablettes numériques pour les élèves, etc.

Grâce à la taxe d'apprentissage, l'INSEP s'équipe des toutes dernières technologies et offre une formation adaptée à chaque sportif.

Cécilia BERDER, diplômée de Sportcom, vice-championne du monde de sabre 2015 et chroniqueuse sur France Info.

« Mes années de formation à l'INSEP ont été les plus riches de ma scolarité. Le mot «challenge» a guidé mon projet : le challenge sportif - tout était adapté pour que je continue de m'épanouir au plus haut niveau - mais surtout, le challenge scolaire. Aux côtés d'intervenants compréhensifs, bienveillants et pédagogues, j'ai obtenu un diplôme de journaliste qui m'a ouvert en grand les portes du milieu professionnel. »



© Radio France / Christophe Abramovitz



# VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'INSEP

L'INSEP est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du hors-quota pour les **catégories A et B**.

Vous pouvez donc verser l'intégralité du hors-quota de votre taxe d'apprentissage à l'INSEP.



Date limite de versement :  
**29 février 2016**

## COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'INSEP ?



Suite à la réforme de la taxe d'apprentissage, notre partenaire collecteur de la taxe d'apprentissage AGIRES Développement sera désormais représenté au travers de l'AGEFOS PME.

1

Remplissez le **formulaire de déclaration** de votre organisme collecteur ou celui de notre organisme de référence « AGEFOS PME / AGIRES Développement » ci-joint, en mentionnant les informations suivantes :

Etablissement/Ecole : INSEP – 11 avenue du Tremblay – 75012 PARIS  
Code UAI : 0752559Z. Catégories : A ou B ou A+B

C. REVERSEMENTS DEMANDÉS		Si vous avez d'autres reversements, joignez une liste complémentaire et cochez ici <input type="checkbox"/>	
N° UAI	Nom et adresse complète de l'établissement	Catégorie(s)	Montant ou %
<b>E 1</b> 0752559Z	INSEP - 11 avenue du Tremblay - 75012 PARIS	<b>A + B</b>	
<b>E 2</b> U A I			

Une adresse correctement libellée garantit le reversement des fonds au bon destinataire.

2

### Mode de règlement

Si vous optez pour la déclaration via AGEFOS PME/AGIRES Développement, vous pouvez choisir entre deux modes de paiement :

- Télépaiement par le site [www.agires.com](http://www.agires.com) / en précisant le **code Ecole ECO110**
- Chèque libellé à l'ordre de « AGEFOS PME », et adressé avec le formulaire et les justificatifs demandés à :

CENTRE DE TRAITEMENT – BP 7  
78 185 Saint Quentin en Yvelines cedex

Calcul, assistance et paiement en ligne sur :  
[www.agires.com](http://www.agires.com) - Tél. 01 30 23 22 95

L'INSEP vous invite à soutenir, au titre du quota de votre taxe d'apprentissage, son CFA partenaire : l'Association Régionale pour la Formation des Animateurs (ARFA), agissant pour le développement de la formation dans le secteur du sport et de l'animation.



ASSOCIATION  
RÉGIONALE  
POUR LA FORMATION  
DES ANIMATEURS

### ARFA

29, rue David d'Angers - 75019 Paris  
Tél. 01 42 45 92 34 - [www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)  
Courriel : [taxeapprentissage@arfa-idf.asso.fr](mailto:taxeapprentissage@arfa-idf.asso.fr)

**INSEP**  
Terre de Champions

Institut National du Sport, de  
l'Expertise et de la Performance  
11, avenue du Tremblay  
75012 Paris  
[www.insep.fr](http://www.insep.fr)

CONTACT :

**Alice DELOFFRE-BLONDÉ**

Cellule communication, développement et partenariats

**01 41 74 43 90/44 97**

[alice.deloffre-blonde@insep.fr](mailto:alice.deloffre-blonde@insep.fr)